COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 JANVIER 2021

L'an deux mil vingt et un, le 26 Janvier à 19 heures 00.

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 20 Janvier 2021 s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Madame Céline ROLLAND, Adjointe au Maire, pour le maire empêché.

Étaient présents : Pour le maire empêché, Mme ROLLAND, Adjointe au Maire

M LEHOUGRE, Adjoint au Maire

Mesdames, BERNARD, DUCHAMP, TRIQUENOT, VÉDIE, LELIEVRE, PISTRE

Messieurs BOSSON, GIQUEAUX, GUILLON, JEAN, GALLET

Absent excusé représenté : Mme BARREIRO qui a donné pouvoir à Mme VÉDIE

Secrétaire de séance : Mme BERNARD

Le précédent procès-verbal ayant été accepté à l'unanimité, Madame ROLLAND propose de commencer l'ordre du jour.

1) Madame ROLLAND propose aux membres du conseil présents de déposer deux dossiers de demande de subvention pour le projet d'agrandissement de l'école et de la garderie. Un dossier de demande de subvention DSIL (dotation de soutien à l'investissement local) avait été déposé l'année précédente mais il leur avait été impossible de donner une suite favorable à notre demande compte tenu du nombre élevé de dossiers présentés pour un montant global de subvention largement supérieur à la dotation allouée. Pour rappel, cette année, nous comptons 67 élèves dans notre établissement.

Le coût de cette opération est de 47 800 E HT.

Madame ROLLAND propose donc:

1- De solliciter une demande de subvention DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux) à hauteur de 80 % soit 38 240 €.

Accepté à l'unanimité

2- De solliciter une demande de subvention FER (Fonds d'équipement rural) à hauteur de 50 % soit 23 900 €.

Accepté à l'unanimité

2) Monsieur BOSSON rappelle que depuis le conseil municipal qui s'est tenu en date du 25 Mai 2020, les membres du conseil avaient délibéré favorablement pour une adhésion au groupement de commande avec le Centre de Gestion 77 concernant l'assurance du personnel. Aujourd'hui, le centre de gestion 77 nous propose de renouveler notre adhésion aux contrats d'assurance des risques statutaires pour la période 2021/2024.

Pour rappel, en cas d'arrêt maladie pour les titulaires (régime CNRACL) et les non-titulaires (régime IRCANTEC ou régime général) une franchise de 15 jours est appliquée avec un taux de 6.80 % pour les CNRACL et un taux de 1,00 % pour ceux du régime général.

Accepté à l'unanimité

3) Monsieur LEHOUGRE expose un résumé des différentes affaires judiciaires de la mairie. La première concerne l'affaire qui oppose la mairie à la société IDS sur le terrain à l'entrée de Montceaux-Lès-Meaux où se situe un pavillon en brique non ravalé. L'affaire est passée en première instance où la société IDS a été condamnée. Cette dernière a ensuite fait appel mais la condamnation a été confirmée ainsi qu'en cassation. La condamnation oblige cette société à démolir le pavillon et le reconstruire tel qu'il était auparavant. Actuellement, la société IDS nous doit des astreintes par jour de retard. Monsieur LEHOUGRE questionne les membres du conseil sur leur accord pour demander au juge d'assigner la société IDS.

Accepté à l'unanimité pour demander au juge d'assigner la société IDS.

Monsieur LEHOUGRE détaille ensuite la seconde affaire qui oppose la mairie de Montceaux-Lès-Meaux à Monsieur GONCALVES vis-à-vis du droit de préemption que nous avons exercé sur la parcelle qui comporte le pavillon Sully (à gauche à l'entrée du parc du château) ainsi que les douves. Cette parcelle avait été vendue par adjudication et remportée par Monsieur GONCALVES. Nous avons donc exercé notre droit de préemption et Monsieur GONCALVES nous a assigné au tribunal administratif qui a retenu deux motifs (1- délibération prise au conseil alors que le maire avait délégation, 2- projet pas assez abouti).

Le jugement en première instance a été en notre défaveur. Nous avions donc décidé de faire appel et le jugement rendu a précisé que le tribunal administratif avait fait une faute : il fallait effectivement établir une délibération par le conseil municipal car Monsieur le Maire n'avait pas délégation à hauteur de la somme nécessaire à l'acquisition du bien. Néanmoins, le Tribunal a confirmé que notre projet n'était pas assez abouti et a donc rejeté l'appel. Monsieur LEHOUGRE questionne les membres du conseil sur leur accord pour poursuivre la procédure au conseil d'État (l'avocat de la commune indiquant que l'argument de non aboutissement du projet était discutable surtout qu'une étude préalable existait bien et que le souhait de la mairie est que les monticellois puissent se réapproprier une partie du château).

Accepté à l'unanimité pour poursuivre la procédure devant le conseil d'État.

Questions diverses:

Madame ROLLAND annonce la création d'une base de données concernant les personnes de 65 ans et plus, isolées ou en situation de handicap demeurant sur Montceaux-Lès-Meaux. Depuis le 6 Novembre 2020, ces personnes peuvent s'inscrire afin que nous prenions des nouvelles d'eux et/ou demande un portage de courses. Mesdames VÉDIE, BARREIRO, ROLLAND et PISTRE les ont appelés pour savoir leurs situations en cette période difficile.

Nous avons également distribué le 20 décembre les colis à tous nos aînés ; le traditionnel repas n'ayant pu se tenir. 61 paniers ont été achetés. Ces derniers comprenaient des produits du terroir d'une petite boutique meldoise. Beaucoup d'entre eux ont remercié le conseil municipal pour cette attention en cette période et pour la distribution effectuée par Mesdames VÉDIE, PISTRE et ROLLAND.

Madame ROLLAND précise qu'un centre de vaccination a été implanté au Colisée de Meaux. A partir du 18 janvier, ils prenaient des rendez-vous pour les personnes de plus de 75 ans. Nous avons donc fait une campagne de communication afin que chacun puisse avoir les informations nécessaires. Un sondage va continuer pour savoir si certaines personnes ont des difficultés pour être véhiculés.

Le 18 décembre 2020, le spectacle pour le Noël des enfants de l'école s'est tenu dans la salle Belle Gabrielle. Ils ont pu apprécier la compagnie de cirque CIRQUE EVENT pendant 1h15. Nous avons réussi à maintenir les gestes barrières et toutes les recommandations. Les enfants ont pu également voir le père Noël qui leur a distribué un sachet de bonbons et de chocolats.

Madame ROLLAND explique que le protocole sanitaire s'est alourdit à la cantine. Tout étant déjà mis en place depuis la rentrée, les enfants doivent désormais porter le masque entre chaque plat. Les entrées, les sorties se font par classe et les enfants sont également séparés dans la cour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h55.